

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

le 3 Juin 1993
□) ECRET N°93-252 / MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.

Portant promotion au titre de l'année
1988 de Monsieur DZELOMONA (Nicolas),
Professeur Certifié de 4^e échelon des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement)
de la République du Congo.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOU-
VERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 :

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du
Statut Général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 64/165/FP du 22 Mai 1964 fixant le Statut
commun des cadres de l'Enseignement de la République du Congo ;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 92/970 du 25 Décembre 1992 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/971 du 25 Décembre 1992 portant organisa-
tion des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements,
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage
des effets financiers des avancements et des révisions des situa-
tions administratives ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires de la République du Congo,

(/u le décret n° 93-251 /DGFP/DGCA du 2 Juin 1993
portant Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1988
de Monsieur DZELOMONA (Nicolas), Professeur Certifié de 4^e échelon des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseigne-
ment) de la République du Congo ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER. - Monsieur DZELICHONA (Nicolas), Professeur Certifié de 4^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Spéciaux (Enseignement) de la République du Congo, en Service à B/ville, est promu au titre de l'année 1988 au 5^e échelon de son grade, indice 1240 pour compter du 29 Septembre 1988 Acc= Néant :

ARTICLE 2. - Le présent arrêté qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, LE 2 JUIN 1993

Par le Premier Ministre. Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives


Jean Prosper KOYO.


Claude Antoine DA COSTA.

AFILIATIONS

DGFP/DGCA	2
D.G.B.....	2
DGCF	2
SGG/DC	2
DPAM/SP	2
DOSSIER/DPAM	3
DOSSIER/DGFP	3
INTERESSE	1
DGFP/BST	2
JCRC	1.-